

 <p>www.alpes-sante-travail.org</p>	<b>PROJET DE SERVICE 2013-2018</b>
	<b>Fiche Action N°6 :</b> <b>« Prévention du risque de TMS dans les entreprises de propreté »</b>
	Référence au Projet : Axe « 2 » Plan d'actions : Thème « TMS »
	Rédacteur : « Dr Murielle MONGE ; Céline FAGES »

<b>I. Contexte et enjeux de la démarche</b>
<p><b>1. Contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ un secteur marqué par une population féminine (70%), peu diplômée, dont 50% ont plus de 40 ans</li> <li>➤ pour le médecin du travail, constat de l'exclusion du monde du travail de nombreux salariés, en raison des TMS les rendant inaptes à leur poste, ce qui conduit à des licenciements</li> <li>➤ deux problématiques selon la taille de l'entreprise de propreté : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grosse structure : direction non concernée par la santé au travail =&gt; lien à établir ou consolider</li> <li>- Petite structure : direction concernée par la question de la santé mais manque de ressources et de savoir-faire =&gt; apport d'AST en matière de compétences pluridisciplinaires pour la prévention et la préservation de la santé des salariés</li> </ul> </li> </ul> <p><b>2. Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un enjeu humain pour maintenir les salariés à leur poste en améliorant les conditions de travail</li> <li>➤ Egalement, création d'un lien avec les employeurs de ces entreprises pour initier la prévention des risques professionnels</li> </ul>
<b>II. Objectifs poursuivis</b>
<p>En interne, pour les médecins et infirmiers du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Meilleure connaissance de la réalité de terrain vécue par les salariés, permettant une meilleure prise en charge santé</li> </ul> <p>Dans notre relation avec les entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Implication des employeurs dans les questions relatives à la santé des salariés</li> <li>➤ Aide aux entreprises dans leur gestion de la prise en compte des aspects santé de leur personnel</li> </ul>
<b>III. Descriptif synthétique de l'action</b>
<p>Préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Périmètre d'action : déterminer combien d'entreprises, de salariés, de médecins du travail sont concernés par ce travail</li> <li>➤ Biblio / recueil de documentation sur le sujet : congrès médecine du travail, document de la fédération du nettoyage, étude d'un groupe de services interentreprises de médecine du travail</li> </ul> <p>Travail de groupe (interne AST) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recensement du matériel existant auprès des fournisseurs locaux (avantages / inconvénients)</li> <li>➤ Recensement des typologies de chantiers et identification des problématiques rencontrées</li> <li>➤ Réalisation d'études de poste d'agents de nettoyage sur différents chantiers choisis</li> <li>➤ Réalisation d'une trame d'étude de poste / étude de chantier</li> <li>➤ Identification des éléments déterminants de l'activité, d'ordre organisationnel et matériel, mais aussi en lien avec la formation (ou l'absence de formation)</li> </ul>

- Participation du médecin référent du groupe de travail au comité de pilotage du FARE Rhône Alpes (créé à l'initiative de la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP), financé par une contribution de toutes les entreprises de la branche professionnelle, le FARE accompagne le développement économique et social du secteur)
- Sensibilisation de nos entreprises adhérentes au travers de réunions d'échanges avec les employeurs, d'autoconfrontations croisées de salariés sur leur activité de travail dans des chantiers ciblés, et autres actions à définir

#### **IV. Acteurs pilotes**

Acteurs internes à Alpes Santé Travail :

- documentaliste au sein d'alpes sante travail
- groupe de travail « entreprises de propreté », constitué de médecins du travail, infirmière, ergonomiste, psychologue du travail

En externe :

- Adhérents (employeurs et salariés)
- FARE
- Fournisseurs de matériel de nettoyage (Grenoble et agglomération)

#### **V. Acteurs concernés**

Médecins et infirmiers du travail surveillant le personnel d'entreprises de propreté

Les entreprises de propreté adhérentes d'AST

#### **VI. Moyens à mettre en œuvre**

- Documents à recenser / créer : biblio sur le sujet, trame d'étude de poste, support de sensibilisation à destination des entreprises
- Personnes à mobiliser / liens à établir : médecins appartenant au groupe de travail, médecins et infirmiers du travail, employeurs adhérents
- Temps : réunions du groupe de travail 3 fois par an + temps de terrain (études de chantiers)
- Coût : lié à l'organisation d'actions collectives (réunions d'information, sensibilisation)

#### **VII. Le périmètre d'action**

73 entreprises de propreté  
1156 salariés (*chiffres 2012*)

#### **VIII. La communication**

Communication en interne à AST :

- Trame d'étude de poste / étude de chantier
- Lien avec le domaine toxicologie et hygiène industrielle par rapport au recensement des produits chimiques utilisés par ces mêmes entreprises de propreté
- Par le biais du bulletin du Pôle Technique, point régulier sur l'avancée des travaux
- Synthèse tenue à jour sur l'extranet

Communication en externe :

- Participation au comité de pilotage du FARE
- Communication aux entreprises de propreté adhérentes d'AST de l'action du FARE pour la région Rhône-Alpes
- Information / sensibilisation des entreprises de nettoyage des risques professionnels et des pistes de prévention (TMS, RPS, risque chimique)
- Parution le cas échéant d'un encart sur le site internet d'AST

#### **IX. Echancier / délais de réalisation**

2011 :

- Formation du groupe de travail et mise en place de réunions régulières, 3 fois par an
- Réalisation de visites de chantiers

2012 :

- Réunions du groupe de travail
- Réalisation de visites de chantiers
- Participation aux réunions du FARE
- Communication aux employeurs des entreprises adhérentes par le biais d'un café gourmand
- Contact avec 3 fournisseurs locaux

2013 :

- Réunions du groupe de travail
- Réalisation de visites de chantiers
- Participation aux réunions du FARE
- Communication interne pour une remobilisation du groupe de travail suite à défection (départs de plusieurs membres)
- Détermination d'un plan d'action à mettre en œuvre (grosses structures et petites structures)

2014 :

- Bilan et poursuite du travail

#### **X. Organisation du suivi de l'action (indicateurs de suivi)**

Nombre d'employeurs rencontrés

Nombre de chantiers visités

Nombre de réalisations du groupe (travaux écrits, préconisations, actions)

#### **XI. Indicateurs et critères d'évaluation**

- Taux de participation de personnel AST au groupe de travail
- Nombre d'entreprises et de salariés concernés (à mettre en regard du périmètre d'action)
- Satisfaction en interne (médecins, infirmiers) concernant les documents créés mis à disposition (taux d'utilisation)